

Le 13 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Manganèse dans l'eau potable à St André de Sangonis (Hérault) : point de situation et recommandations sanitaires

A la suite de plusieurs signalements d'eaux colorées distribuées par le réseau public d'alimentation en eau potable de St André de Sangonis (Hérault), la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault a demandé depuis le 13 septembre dernier aux personnes sensibles, et notamment aux enfants de moins de 4 ans, de ne pas consommer l'eau du robinet. Cette mesure de précaution a été prise à la demande de l'ARS Occitanie, le temps de réaliser des analyses en urgence. Ces analyses ont montré la présence excessive de manganèse au sein du réseau d'eau potable, la filière de traitement habituelle en place n'étant pas adaptée pour éliminer le manganèse lorsque les teneurs en eau brute non traitée sont trop élevées. Face aux interrogations sur la qualité de l'eau, ce point de situation précise quels sont les risques et quelles sont les précautions à prendre au regard d'un taux élevé de manganèse.

Quelles sont les teneurs en manganèse actuellement mesurées dans l'eau potable à St André de Sangonis ?

Les teneurs en manganèse retrouvées dans les eaux distribuées à St André de Sangonis sont au-delà de la valeur maximale admissible fixée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) fixée à 60 microgrammes par litre ($\mu\text{g/l}$). Les analyses réalisées sur des prélèvements du 15 septembre dernier font état d'une valeur de 92 $\mu\text{g/l}$ en sortie de réservoir et de valeurs entre 51 $\mu\text{g/l}$ et 169 $\mu\text{g/l}$ dans le réseau de distribution. Les teneurs en manganèse dans l'eau distribuée sur ce réseau sont donc fluctuantes.

Quelles mesures de précaution sont en vigueur sur place ?

Des premières actions correctrices ont été mises en œuvre afin d'éliminer les dépôts de manganèses accumulés dans le réseau. Les derniers résultats disponibles (prélèvements du 4 octobre) montrent une baisse des teneurs à 53 $\mu\text{g/L}$ en sortie du réservoir et de 19 $\mu\text{g/l}$ en réseau. Toutefois, la restriction de consommation reste d'actualité dans l'attente d'une stabilité et de la confirmation du respect des normes après plusieurs analyses successives. Cette restriction de consommation de l'eau du robinet reste donc applicable à ce jour pour tous les enfants de 0 à 4 ans. Au regard des recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), les femmes enceintes et allaitantes ne sont pas concernées par ces restrictions de consommation de l'eau.

.../...

Qu'est-ce que le manganèse ? Est-ce dangereux pour la santé ?

Le manganèse est l'un des minéraux les plus abondants dans l'environnement. C'est aussi un oligo-élément essentiel au fonctionnement du corps humain. L'air, l'eau et le sol peuvent être source d'exposition au manganèse, mais il est reconnu que les aliments constituent le principal apport (les grains entiers, le thé, les noix et les légumes sont les sources les plus importantes). Par exemple, une portion d'ananas (82 g) contient environ 800 microgrammes (µg) de manganèse. Une tasse de thé peut en contenir jusqu'à 500 µg.

Le saviez-vous : de nombreuses eaux minérales présentent des concentrations en manganèse relativement élevées, pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de microgrammes par litre. C'est d'ailleurs une des raisons qui explique que ces eaux sont déconseillées pour les nourrissons.

Les jeunes enfants et les nourrissons sont plus sensibles au manganèse en excès dans l'eau car ils consomment plus d'eau proportionnellement à leur poids, et l'éliminent moins facilement. Les nourrissons représentent la population la plus à risque, en particulier s'ils sont alimentés exclusivement au biberon à partir de préparations commerciales reconstituées avec de l'eau du robinet présentant des concentrations élevées en manganèse.

Chez les enfants, certains effets ont pu être relevés (comportement, performance scolaire, mémoire à court terme, dextérité motrice, souplesse cognitive, etc.). L'action du manganèse en excès se situe essentiellement au niveau du système respiratoire et du cerveau (hallucinations, manque de mémoire, problèmes nerveux).

Les personnes atteintes de maladies ou de malformations hépatiques et les personnes anémiques peuvent également être sensibles à un excès de manganèse (aliments, suppléments ou eau potable), leur état de santé favorisant l'absorption du manganèse ou affectant son élimination.

Comment expliquer cet excès de manganèse dans l'eau sur ce site ? Quelles solutions sur place ?

Les niveaux très bas de la nappe alluviale exploitée par le puits de St André de Sangonis pourraient expliquer une augmentation du manganèse dans l'eau prélevée.

Le manganèse réagit avec le chlore utilisé pour rendre l'eau potable : cette réaction forme des dépôts dans les canalisations, qui correspondent aux dépôts colorés que les consommateurs peuvent observer dans l'eau du robinet sur ce réseau.

La station de production d'eau potable actuelle ne dispose pas de traitement adapté pour le manganèse. Plusieurs solutions sont possibles : la mise en place d'un traitement notamment constitué d'un filtre permettrait de retenir ces dépôts. L'ARS accompagne le producteur d'eau pour qu'un plan d'action soit déployé à l'échéance du 1^{er} novembre 2023, visant à la fois à déterminer l'origine des teneurs élevées en manganèse et à proposer des modalités adaptées pour rétablir la qualité de l'eau distribuée aux consommateurs.

Dans l'immédiat, les restrictions d'usage s'appliquent donc jusqu'au retour à la normale des analyses. Le contrôle sanitaire de l'eau est renforcé sur site, des analyses étant réalisées de façon hebdomadaire.